

## CARÊME 2023

→ **LECTURE PARTAGÉE** du livre « Jésus de Nazareth » (de l'entrée de Jérusalem à la Résurrection) du pape Benoît XVI : 18h/19h15 maison paroissiale à Châteauneuf

- . Jeudi 16 mars : Chapitre 7 : Le Procès de Jésus
- . Jeudi 23 mars : Chapitre 8 : Le Crucifiement et la mise au tombeau de Jésus
- . Jeudi 30 mars : Chapitre 9 : la Résurrection de Jésus d'entre les morts

→ **AVEC LES PETITES SŒURS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE** à Morannes :

- Temps de prière de 19h à 20h dans leur oratoire : 10 place Charles de Gaulle
- . Lundi 20 mars : prendre soin de la création – contempler
- . Lundi 27 mars : prendre soin de la vie dans l'Esprit pour chacun – attiser

Contacts : pssfmorannes@1873.org - 02.41.42.21.45 – 06.33.87.92.07

## Sacrement de la réconciliation

**Célébrations pénitentielles** : - mercredi 22 mars : 19h00 Champigné  
↳ possibilité de se confesser - samedi 25 mars : 15h00 Tiercé  
- lundi 3 avril : 19h00 Plessis-Grammoire

**Confessions individuelles** : - mardi 28 mars : 16h30/17h30 Maigné  
- mercredi 29 mars : 16h30/17h30 Morannes  
- vendredi 31 mars : 15h30/17h30 Châteauneuf  
- samedi 1<sup>er</sup> avril : 15h00/17h00 Châteauneuf



## Célébrations de la Semaine Sainte

- |                        |       |                            |
|------------------------|-------|----------------------------|
| . Dimanche des Rameaux | 9h15  | en l'église de Morannes    |
|                        | 11h15 | en l'église de Champigné   |
| . Jeudi Saint          | 19h00 | en l'église de Champigné   |
| . Vendredi Saint       | 19h00 | en l'église de Champigné   |
| . Veillée Pascale      | 21h00 | en l'église de Champigné   |
| . Dimanche de Pâques   | 11h00 | en l'église de Châteauneuf |



→ **Chaque paroissien est invité à se mobiliser pour la sauvegarde de l'église de Champigné, église la plus grande sur notre paroisse qui nous permet d'accueillir le plus grand nombre de personnes lors des grandes célébrations.**

- . Vendredi 17 mars : 19h dans l'église de Champigné **Assemblée Générale** de 'Les amis de l'église et du Patrimoine de Champigné. **OUVERT A TOUS !** Il faut être nombreux pour être entendu : Chacun est invité à venir nous rejoindre et à adhérer pour 2023. C'est ouvert à tous, c'est une démarche citoyenne et non des seuls chrétiens habitants de Champigné ou PAS. [egliseetpatrimoinechampigne@gmail.com](mailto:egliseetpatrimoinechampigne@gmail.com)

Vous souhaitez confier une intention de messe – **Permanences** :

- . **Châteauneuf** : Lundi et Vendredi de 10h à 12h - 13 rue des Fontaines - 02 41 69 84 89
- . **Champigné** : Mardi de 10h à 12h - 14 rue du Chanoine Pineau - 02 41 42 01 65
- . **Morannes** : Jeudi de 10h30 à 11h30 - Église (Sacristie)

Courriel : [paroissainteclair49@orange.fr](mailto:paroissainteclair49@orange.fr)



Paroisse Sainte Claire  
entre Mayenne & Sarthe

- Doyenné des Trois Rivières -

FEUILLE PAROISSIALE  
du 12 au 26 mars 2023

## Mise en œuvre du droit de grève.

Le droit de grève est inscrit dans le code du travail. La doctrine sociale de l'Église le reconnaît également. Voici ce qu'elle nous enseigne: "La doctrine sociale reconnaît la légitimité de la grève « quand elle se présente comme un recours inévitable, sinon nécessaire, en vue d'un bénéfice proportionné » (CEC\*.n°2435) (1) après que toutes les autres modalités de dépassement du conflit se soient révélées inefficaces. (CEC.n°2430). La grève, une des conquêtes les plus difficiles de l'associationnisme syndical, peut être qualifiée de refus collectif et concerté, de la part des travailleurs, d'accomplir leurs prestations, afin d'obtenir, grâce à la pression ainsi exercée sur les employeurs, sur l'État et sur l'opinion publique, de meilleures conditions de travail et de leur situation sociale. La grève, pour autant qu'elle apparaisse « comme une sorte d'ultimatum », doit toujours être une méthode pacifique de revendication et de lutte pour ses droits ; elle devient « moralement inacceptable lorsqu'elle s'accompagne de violences ou encore si on lui assigne des objectifs non directement liés aux conditions de travail ou contraires au bien commun » (CEC.n°2435). \*\*"



Les grèves que nous connaissons actuellement sont donc légitimes, tant qu'elles ont le pouvoir de faire évoluer la position du gouvernement et du parlement sur la question de la réforme des retraites. *Ceci posé, quelques observations me viennent à l'esprit.*

La grève est un recours ultime dont la responsabilité incombe aux seules organisations qui représentent le monde du travail. Dans le contexte d'un conflit social, il ne me semble donc pas légitime que des organisations d'étudiants et de lycéens s'y associent puisqu'elles n'émanent pas du monde du travail. Il est donc abusif et dangereux de la part de quiconque d'inciter les étudiants et les lycéens mineurs à se joindre au mouvement protestataire syndical. Toutes les dérives et tous les drames sont alors possibles. La place des lycéens est au lycée et non dans la rue.

La grève est un recours légitime dans le cadre du droit du travail. Elle ne doit pas être instrumentalisée par les organisations politiques. Celles-ci ne doivent pas enflammer le débat social par des déclarations et des promesses démagogiques à seul but électoral.

Les partenaires sociaux – gouvernement et syndicats – doivent faire tout leur possible pour sortir rapidement de la grève. Un pays ne doit pas être pris en otage indéfiniment. Le jusqu'au-boutisme est immoral. Pour cela, le dialogue entre partenaires sociaux doit être maintenu ou relancé sans désespérer jusqu'à ce qu'une juste solution soit trouvée. C'est pourquoi une réforme sociale ne peut légitimement être imposée unilatéralement par les élus quand elle rencontre un rejet massif de la part de la population et des représentations professionnelles. La démocratie réelle a des contraintes sociales et politiques qui dépassent largement la seule

légitimité du mandat des élus. Ne peut-on regretter que l'élaboration de toute réforme du droit du travail dans notre pays ne soit pas le fruit d'une concertation et d'une élaboration consensuelle entre tous les partenaires concernés (associatifs, économiques, syndicaux et politiques) ?

Soulignons que nos responsables politiques sont souvent des cadres supérieurs qui ont de bons revenus. Ils ont donc du mal à comprendre que la faiblesse de la rémunération du travail en France rend inaudible toute glorification de la "valeur travail" pour la majorité des salariés. Ceux-ci savent qu'ils resteront toute leur vie aux alentours du SMIC et que seuls les acquis sociaux peuvent leur permettre d'améliorer un peu leur sort. Remettre ces acquis en question réforme après réforme, c'est pousser les Français faiblement rémunérés vers les partis politiques radicaux.

La recherche du bien commun et de la solidarité entre tous les acteurs de la vie publique et économique doit donc être le moteur de sortie d'une grève. Les intérêts catégoriels doivent céder devant l'intérêt général bien compris. La redistribution des richesses par l'impôt direct et indirect progressif doit aussi participer à celui-ci.

Quel dommage qu'il n'y ait pas eu, préalablement à la situation que nous connaissons, un Grenelle social qui aurait remis à plat tout notre droit du travail ! Quelques années de travail persévérant eussent suffi. Ce temps politique et social nécessaire a été (délibérément ?) perdu par tous les gouvernements successifs !

Abbé Henri de Kersabiec, curé

\*Catéchisme de l'Église catholique.

\*\* Compendium de la doctrine sociale de l'Église. Ed. Bayard/Cerf/Fleurus-Mame. 2005. Chap. VI. Le travail humain. V. Les droits des travailleurs. N°304. Le droit de grève. pp 172-173. Cf. aussi le Catéchisme de l'Église catholique N°2435.

## ~ AGENDA ~

### **RENCONTRE Caté et Éveil à la Foi : Dimanche 12 mars** → Messe des Familles

- . Caté : 9h30/10h30 salles paroissiales (*près de l'église*) à Châteauneuf
- . Éveil à la Foi : RDV à 10h dans l'église à Châteauneuf

### **RENCONTRE PRÉPARATION de la VEILLÉE PASCALE (animateurs de chants)**

- . Mercredi 15 mars : 19h/20h30 salle paroissiale 14 rue du Chanoine Pineau à Champigné

### **RENCONTRE DES JEUNES DES 2 COLLÈGES - AUMÔNERIE**

- . Vendredi 17 mars : 17h/19h au Collège St François à Châteauneuf

### **RÉPÉTITIONS et DÉCOUVERTE DE CHANTS** pour le Carême et Pâques

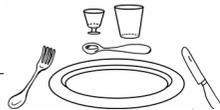
- . Vend. 24 mars : 18h/20h salle près de l'église à Châteauneuf

### **RENCONTRE DES ENFANTS DU CATÉ**

- . Samedi 25 mars : 10h30/11h30 salles paroissiales (*près de l'église*) à Châteauneuf

### **RENCONTRE EAP** (Équipe d'Animation Paroissiale)

- . Vend. 31 mars : 9h30/12h à la maison paroissiale à Châteauneuf



### **AU PROFIT** de l'asso **QUERRÉ MÉMOIRE & PATRIMOINE**: pour faire restaurer 2 statues

- . Samedi 15 avril : Soirée jambon à l'os (apéro, plat + garniture + dessert + café) RDV 20h salle des fêtes. **INSCRIPTIONS avant le samedi 25 mars** Prix : 19€, -12 ans: 10€
- Contacts : 06.13.64.56.33 – 06.07.21.27.61

## ~ CÉLÉBRATIONS ~

Samedi 11 mars

- . 11h00 : 2 Baptêmes en l'église de Cherré de : Tiwen BIZIÈRE et Joy COGNET
- . 18h00 : Messe en l'église de Sceaux d'Anjou



### **Dimanche 12 mars : 3<sup>ème</sup> dimanche du Carême**

#### Intentions



- . 10h30 : Messe en l'église de Châteauneuf: *messe des familles*
  - . Françoise CHEVALIER-SUREAU
  - . Laurence et Jean BEAUPÈRE, leur Fille Marie Agnès, leur gendre Alain, John LIVENAIS et leurs Familles
  - . Bernadette TALINEAU (*messe du souvenir*) et sa sœur Reine CADEAU
  - . Vivants et Défunts des Familles SUPION-JARRY
  - . Mr Bernard de BUSSY (*messe anniversaire*)

Vendredi 17 mars

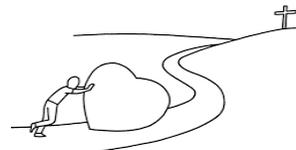
- . 10h45 : **Chemin de Croix** en l'église de Champigné
- . 15h30 : **Chemin de Croix** en l'église de Brissarthe

Samedi 18 mars

- . 11h00 : Baptême en l'église de Cherré: Louna GUILLET-PÉANT
- . 18h00 : Messe en l'église de Morannes

### **Dimanche 19 mars : 4<sup>ème</sup> dimanche du Carême**

#### Intentions



- . 10h30 : Messe en l'église de Champigné
  - . Odette GRINIÉ, Vivants et Défunts de sa Famille et le personnel des EHPAD
  - . Gérard CHANCEREUL (*messe du souvenir*)
  - . Serge GITEAU et son Fils Hervé
  - . L'abbé Hubert JUBIN (*messe anniversaire*)
  - . Jean-Louis BOURY

Mercredi 22 mars :

- . 19h00 : **Célébration pénitentielle** en l'église de Champigné

Vendredi 24 mars

- . 10h45 : **Chemin de Croix** en l'église de Champigné
- . 15h30 : **Chemin de Croix** en l'église de Brissarthe

Samedi 25 mars

- . 18h00 : Messe en l'église de Marigné

### **Dimanche 26 mars : 5<sup>ème</sup> dimanche du Carême**

#### Intentions

- . 10h30 : Messe en l'église de Châteauneuf
  - . Famille MARTIN
  - . Marcelle PORCHER (*messe anniversaire*), René PORCHER

#### Nous recommandons à vos prières :

- . Mr Gabriel ESNAULT, âgé de 78 ans, sépulture le 1<sup>er</sup> mars à Champigné
- . M<sup>me</sup> Emilienne RITOUET, âgée de 100 ans, sépulture le 2 mars à Chemiré
- . M<sup>me</sup> Gisèle THOUÉIL, âgée de 100 ans, sépulture le 3 mars à Juvardail
- . M<sup>me</sup> Elisabeth AUBRY, âgée de 84 ans, sépulture le 7 mars à Châteauneuf
- . Mr Fernand DENEUX, âgé de 96 ans, sépulture le 8 mars à Champigné

